

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2014.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.
Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Dominique DE GRÉGORIO ; Henri DUCARRE ; Christelle DUCHATEAU ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Maxime MALJOURNAL ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI.
Absente excusée : Adeline DEBREUILLE (procuration à Evelyne REY).
Maxime MALJOURNAL a été nommé secrétaire de séance.

1. INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Monsieur le Maire présente les commissions :
Georges GERIN, Maire.

Christine BRUYAT, 1ère Adjointe		Philippe REVEL, 2ème Adjoint
Finances	Communication – Vie locale et associative	Scolaire - Périscolaire – Gestion du personnel scolaire
<u>Présidente :</u> Liliane MASNADA	<u>Président :</u> Maxime MALJOURNAL	<u>Présidente :</u> Isabelle KOUDOUOVOH
Jacqueline ROSSI	Christelle DUCHATEAU	Christine BRUYAT
Philippe REVEL	Adeline DEBREUILLE	Gérard CHAPOT
Gérard CHAPOT	Isabelle KOUDOUOVOH	Evelyne REY
<i>Pas d'intervenants extérieurs.</i>		

Jacqueline ROSSI, 3ème Adjointe	
Urbanisme - Fleurissement – Environnement - Forêt	Affaires sociales – Logement
<u>Président :</u> Dominique DE GREGORIO	<u>Président :</u> Philippe REVEL
Maxime MALJOURNAL	Adeline DEBREUILLE
Henri DUCARRE	Christelle DUCHATEAU
Yves WITKOWSKI	Henri DUCARRE

Gérard CHAPOT, 4ème Adjoint	
Travaux (Voirie, réseaux, bâtiments) - Accessibilité - Sécurité	Gestion du matériel et du personnel technique
<u>Président :</u> Henri DUCARRE	<u>Président :</u> Dominique DE GREGORIO
Liliane MASNADA	Evelyne REY
Dominique DE GREGORIO	Christelle DUCHATEAU
Florent PAILLE	Henri DUCARRE
Yves WITKOWSKI	Florent PAILLE

2. ELECTION DES DELEGUES AU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Après proposition de candidatures et vote à bulletin secret, sont élus :

- Jacqueline ROSSI : 15 voix
- Adeline DEBREUILLE : 15 voix
- Christelle DUCHATEAU : 15 voix
- Henri DUCARRE : 15 voix

3. ELECTION DES DELEGUES AU SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain).

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Gérard CHAPOT

Suppléant : Maxime MALJOURNAL

4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Gérard CHAPOT

Dominique DE GRÉGORIO

Henri DUCARRE

Suppléants : Liliane MASNADA

Philippe REVEL

Jacqueline ROSSI

5. ELECTION DES DELEGUES AU CNAS.

Sont élus à l'unanimité :

Représentant des élus : Georges GERIN (Maire)

Représentante du personnel et correspondante : Jacqueline ASTIER (ATSEM)

6. DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Henri DUCARRE

Suppléant : Yves WITKOWSKI

7. DESIGNATION DES REFERENTS SIVOM.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Jacqueline ROSSI

Maxime MALJOURNAL

Suppléants : Dominique DE GRÉGORIO

Liliane MASNADA

8. DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et pour la durée du mandat d'attribuer au Maire les délégations suivantes :

1. De procéder, dans les limites de 100 000 € annuels à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadres d'un montant inférieur à 207 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien.
8. D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle quel que soit le litige invoqué.
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.

Le Maire précise que cette délibération est à tout moment révocable par le Conseil Municipal.

En cas d'absence du Maire, autorise que les délégations indiquées ci-dessus soient exercées par sa suppléante, Christine BRUYAT.

9. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

Le Maire demande au Conseil Municipal de définir le montant des indemnités des élus.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- Décide que l'indemnité du Maire est fixée à 39% de l'indice 1015 soit actuellement 1 482.57 € Brut mensuel.
- Décide que l'indemnité de chacun des 4 adjoints est fixée à 16 % de l'indice 1015 : soit actuellement 608.23 € Brut mensuel.
- Décide que l'indemnité d'une Conseillère Municipale et Communautaire, Liliane MASNADA est fixée à 6% de l'indice 1015 : soit actuellement 228.09 € Brut.
- Dit que les indemnités seront perçues à compter du lendemain du jour de l'élection du Maire et des Adjoints.

Christine BRUYAT précise que chaque Adjoint perçoit la même indemnité et que le montant des indemnités des élus peut être modifié en cours de mandat.

10. INFORMATIONS DIVERSES.

Affaires Scolaires : Philippe REVEL évoque la réforme des rythmes scolaires. Sa mise en place se fera en concertation avec tous les acteurs impliqués. Des rencontres sont envisagées avec des municipalités et équipes éducatives des communes environnantes afin de peut-être mutualiser certaines activités périscolaires. Des aménagements de la garderie (tarifs, horaires) sont possibles.

La quatrième classe est aussi un sujet préoccupant : sa sauvegarde est impérative.

Fleurissement : Dominique DE GRÉGORIO indique qu'une réunion a eu lieu cette semaine.

Il a remis un document aux Conseillers Municipaux pour présenter le projet de fleurissement 2014.

Il précise qu'il sera fait appel à la même entreprise ayant assuré le fleurissement 2013.

Comme chaque année un appel aux bénévoles est lancé.

Travaux : Gérard CHAPOT informe le Conseil Municipal :

- qu'une fuite d'eau Route d'Hauteville a été réparée par les employés municipaux ;
- que la réserve incendie proche de l'usine de Salaisons est à contrôler.

- que 2 appartements sont actuellement vacants rue du Montet. Une visite est prévue pour constater l'état des logements.
- que l'achat d'une balayeuse qui pourrait être attelée sur la tondeuse est à l'étude.
- que l'expertise suite au défaut d'étanchéité de la terrasse du restaurant « L'Art et la Manière » sera rendue prochainement.
- que les travaux importants engagés par la précédente municipalité sur la station d'épuration seront poursuivis.
- qu'un miroir de sécurité sera posé sur la route d'Hauteville en regard du chemin de Brens

Christine BRUYAT informe le Conseil Municipal :

- Que les Commissions Municipales sont officiellement en place et qu'il est fait un appel à toutes les personnes intéressées qui souhaitent s'inscrire dans l'une d'elles (exceptée la Commission Finances où ne siègeront que des élus).
- Que l'urgence est à l'élaboration du Budget et que la Commission Finances se réunira très rapidement.
- Que les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie seront modifiés en concertation avec les employés et communiqués prochainement.

La séance est levée à 19h30.